



Assemblée générale

Distr. limitée
9 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Sixième Commission

Point 176 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne de droit public

Chypre, Estonie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Portugal, République de Moldova et Ukraine : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne de droit public

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation européenne de droit public,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation européenne de droit public à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

